
Qui sommes-nous?

Une pédagogie de l'innovation

Partager sur les réseaux

[Télécharger en PDF](#)

Imprimer la page

Forte de plus de 30 ans d'observation des politiques sociales décentralisées, l'[Odas](#) a créé en 2006 l'Agence des Pratiques et Initiatives Locales. Son objectif : favoriser la visibilité d'initiatives inspirantes, accompagner l'essaimage des plus prometteuses et aider les porteurs de projets à capitaliser sur leurs expériences. Apriles a ainsi repéré et expertisé depuis sa création quelques 400 actions, portées par une éthique de développement social et susceptibles de générer une transformation durable de la société. S'appuyant sur les collaborateurs, les adhérents et les partenaires de l'[Odas](#), Apriles est aujourd'hui une des rares bases de données à sélectionner des actions sans exclusivité de réseaux, de thématiques ou de localisation. Elle les promeut via la diffusion d'une newsletter et sur un site internet en libre accès.

Avec la mutation profonde de notre société sur le terrain économique et social, notre modèle de solidarité est contraint de s'adapter en permanence. C'est dans cette perspective que s'est

développée progressivement la notion d'innovation locale. Il s'agit non seulement d'optimiser les ressources engagées, mais aussi d'accompagner les efforts des pouvoirs publics par une mobilisation de toutes les énergies locales, pour apporter des réponses nouvelles plus conformes aux attentes des populations et au nouveau contexte financier.

Dès sa création, en 1990, [l'Odas](#) a constaté les nombreuses initiatives prises sur les territoires par des porteurs de projets très différents. Celles-ci étaient souvent génératrices de changement ou d'évolutions sociétales mais pour la plupart limitées géographiquement et dans le temps. Elles avaient donc du mal à se faire connaître et à essaimer. Nous constatons aussi que, d'un territoire à l'autre, des actions similaires étaient lancées sans capitaliser sur les expériences menées ailleurs. Par ailleurs, les acteurs locaux ont toujours exprimé le besoin de disposer d'une banque de données sur les expériences les plus significatives et les plus prometteuses.

C'est pourquoi, dès 1999, pour entretenir et renforcer cette dynamique d'innovation locale, [l'Odas](#) a mis en place un dispositif susceptible de répondre pour partie à ces attentes, en étroite partenariat avec d'autres institutions. Organisée sous la forme d'un réseau d'informations sur le développement social (RIDS), regroupant une dizaine de grandes associations et institutions[1], cette activité s'est progressivement structurée pour devenir en 2006 l'Agence des pratiques et initiatives locales (Apriles)[2]. Il s'agissait de passer de l'animation d'un réseau fournissant simplement des informations, à une démarche d'identification mais aussi d'expertise des actions inspirées par une volonté d'innovation sociale

Apriles : une base de données d'initiatives inspirantes

Créée par [l'Odas](#) et intégrée à son équipe, Apriles (l'Agence des pratiques et initiatives locales), a pour rôle d'identifier, d'expertiser et de faire connaître un ensemble d'initiatives inspirantes susceptibles d'être reproduites sur d'autres territoires. Et pour faciliter la diffusion des savoir-faire, les fiches de recueil de initiatives consacrent une place importante à la méthodologie. Dès à présent, quatre cent actions sont librement consultables sur www.apriles.net.

Apriles a établi une quinzaine de critères qui répondent aux attendus du développement social local. Toutefois l'Agence des pratiques et initiatives locales s'est interdit de donner un cadre trop strict - et donc réducteur - à l'innovation. C'est pour cela qu'elle s'intéresse aussi à l'ingénierie de projets, aux méthodologies employées, aux dynamiques et à la transversalité générées.

Il existe d'autres réseaux qui font du recensement d'innovations, voire de l'expertise, mais ils le font sur des champs spécifiques. Apriles est quant à elle sur tous les secteurs de l'innovation sociale dès lors que celle-ci génère du développement local, social, écologique ou économique.

Accessibles à tous, les fiches Apriles sont d'abord consultées par un vaste panel d'acteurs de l'action sociale et de l'économie sociale et solidaire qui va du cadre dirigeant jusqu'au travailleur social. Les universitaires, les médias, les élus et les étudiants constituent l'autre volet des visiteurs du site www.apriles.net.

Enfin, il peut nous arriver de porter nous-mêmes l'essaimage d'une innovation. C'est le cas pour [la Journée Citoyenne](#).

Un laboratoire de l'autonomie

Un autre champ d'innovation directement porté par l'Odas est le Laboratoire de l'autonomie. En effet, le soutien aux personnes confrontées à une perte d'autonomie est un des grands enjeux de la protection sociale de demain. Il doit évoluer, pour être plus performant dans le champ social et médicosocial, et plus efficace en matière d'inclusion et de reconnaissance sociale. C'est vrai pour les personnes en situation de handicap, liée à la naissance, la maladie ou l'accident mais aussi pour celles dont la dépendance est liée à l'âge. Et en ce qui concerne ces dernières, cette recherche d'innovation s'avère encore plus prioritaire avec l'amplification importante des besoins liés au vieillissement de la population.

Le laboratoire de l'autonomie est une extension d'Apriles qui capitalise sur une thématique pour laquelle nous avons une expertise pointue, celle de l'autonomie. Ce champ a été marqué à la fois par de nombreuses expérimentations, mais aussi par de multiples changements législatifs et réglementaires. Nous avons donc choisi de créer une plateforme spécifique à cette question avec le soutien de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA). Un premier champ d'expertise, consacré à l'habitat inclusif, a été défini avec la CNSA pour accompagner l'entrée en vigueur de la loi Élan. Nos premières fiches sont donc consacrées à ce sujet. Après avoir fait remonter près de 200 contributions, une trentaine de projets a été retenue pour lesquels nous avons mené des expertises sur le terrain : rencontre des initiateurs, des salariés, des bénéficiaires, des partenaires financiers et opérationnels...

Le site du Laboratoire de l'autonomie a été intégré à la plateforme de l'Odas début 2020. Le laboratoire sera d'ailleurs lui aussi membre à part entière du Carrefour de l'innovation sociale. De plus, si l'Odas n'a pas vocation à être un cabinet de conseil, cette expertise de l'innovation nous aide à accompagner nos adhérents dans leurs projets.

Avec le carrefour des innovations

Depuis sa création, Apriles a toujours eu à cœur de diffuser librement et au plus grand nombre les actions expertisées afin de faciliter la mutualisation des connaissances. C'est pour cette raison que l'Odas est devenu l'un des premiers partenaires du Carrefour des innovations sociales (CIS) lancé ce 25 novembre 2019.

À la fois plateforme numérique coopérative et moteur de recherche dédiés à l'innovation sociale, le Carrefour a pour objectifs de recenser collectivement et de manière experte toutes les innovations sociales, les décrire, les localiser et faciliter les mises en contacts. Il allie la puissance du collectif à celle du numérique pour permettre aux bonnes pratiques d'essaimer. Initié par le Commissariat général à l'Égalité des territoires (CGET) et La Fonda, il met en commun les innovations sociales repérées et expertisées par quelque 70 structures (Banque des Territoires, le Groupement National des Initiatives et Acteurs Citoyens, le Réseau Rural Français, la Fédération Nationale des Caisses d'Épargne, etc.).

L'Odas, à travers Apriles, a été associé dès le départ à sa création et fait partie de la dizaine d'organismes qui le copilotent. Ce Carrefour des innovations sociales se caractérise par son approche très collective qui permet de susciter une culture commune de l'innovation. À terme, s'ajouteront des ateliers destinés aux utilisateurs du site afin de les aider à se saisir des initiatives présentées pour développer cette culture sur leurs territoires.

Notes :

1. Le RIDS avait été créé en partenariat avec notamment la Direction générale de l'action sociale (DGAS), la Caisse centrale de la MSA, la Fédération des centres sociaux et socioculturels de France (FCSF) et l'Union nationale des CCAS (UNCCAS).

2. Apriles a été créé en partenariat avec la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), la Caisse nationale d'allocations familiales (Cnaf), la Caisse centrale de la MSA et le Secrétariat général du Comité interministériel des villes (SG CIV), aujourd'hui devenu Commissariat général à l'Égalité des territoires (CGET).